

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE****COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026
N°29/2026**

Date de Convocation Publique	:	19/05/2026
Date d’Affichage	:	19/05/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	10
Nombre de Conseillers Votants	:	10

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-six mai deux mil vingt-six, à vingt heure quarante-cinq dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Était absente excusée : Mme MAITRE Christelle

M. REY Didier a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Représentants Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire informe que, suite à la délibération du 28 avril 2026 de la Communauté d’Agglomération du Puy en Velay, le Conseil communautaire a procédé à la composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en prévoyant la désignation d’un représentant titulaire et d’un représentant suppléant par commune.

Il convient de délibérer pour désigner les représentants (titulaire et suppléant) pour la commune de Beaune-sur-Arzon.

TITULAIRE : Mme MAITRE Christelle

SUPPLEANT : Mme FAZZARI Annie

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve les représentants désignés.

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,